



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 29 MARS 2013 -

Etaient présents :, Mme FROMENTIN, M. GABILLIET, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, M. DUTHOIT, Mme BERTHAULT, M. CATTE, M. GARRIGUES, M. GIRON, M. MASEGOSA, M. HARTE.

Etaient représentés : M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, M. GOZE, M. RAIBAUD, M. BENOIT, M. HAZOUARD, M. MARSAT, M. ROLLAND-BILLECART ; M. TORRALBA.

Etaient invités : M. BUGEAU représentant de Monsieur le Recteur, Mme MENDIBOURE, Mme LENOIR.

M. JOURDAN, après avoir constaté le respect des conditions de quorum, ouvre la séance à 9 H 15.

Monsieur le Président présente aux membres du CA divers points d'information sur les grands dossiers d'actualité locale et nationale :

- Il annonce l'organisation le jeudi 4 avril au matin d'une réunion extraordinaire des élus des 3 conseils et du Comité Technique, des directeurs d'UFR, des directeurs d'équipe de recherche, du collège des chefs de service. L'ordre du jour de cette réunion portera sur le projet de loi Enseignement Supérieur et Recherche, le projet de création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, la situation du site bordelais et la présentation des projets Nouvelle Université de Bordeaux et Communauté des Universités Bordeaux Aquitaine.

- Il informe le Conseil de la position formulée par la CPU sur la question des moyens de fonctionnement délégués par le Ministère. La CPU, tout en saluant l'effort du gouvernement de doter les établissements de 5 000 postes en 5 ans, exprime sa forte inquiétude suite à la notification des dotations aux établissements qui sont en diminution notable : création d'une nouvelle ligne « contribution au redressement des comptes publics » qui représente 2.6% du « socle » de la dotation SYMPA, qui s'ajoute à la réserve de précaution qui, bien qu'en baisse, représente toujours 1.46% du « socle » SYMPA. Globalement, la CPU considère que l'augmentation des crédits affectés, due uniquement à l'impact de la hausse des cotisations Pension Civile des fonctionnaires, masque en fait une baisse importante des crédits de fonctionnement de l'ordre de 4 à 6%.

- Il communique aux élus du CA les conclusions provisoires des dernières réunions avec le Ministère sur les grands dossiers d'actualité :

- rencontre avec la DGESIP afin de faire le point sur l'exécution des différents contrats du site bordelais : PRES, NUB, Bordeaux 3. Une question particulière se pose vis-à-

vis du projet IDEX du fait du changement de calibre du projet de gouvernance largement lié au projet NUB depuis le retrait de l'IPB et de l'IEP en décembre 2012

- rencontre avec des membres des cabinets ministériels MEN et MESR autour du projet ESPE, sous l'autorité du Recteur. Le Ministère constate le blocage complet du volet institutionnel du projet : alors que Bordeaux 3 et l'UPPA demandent un rattachement de l'ESPE à la Communauté d'universités, les universités engagées dans le projet NUB souhaitent le rattachement de l'ESPE au sein du futur établissement.

Conformément aux statuts de l'université, Monsieur le Président informe les élus du CA de la désignation de nouveaux chargés de mission :

- Monsieur Guillaume LE BLANC, chargé de mission à la politique scientifique d'établissement, auprès de Monsieur le Vice-Président du Conseil Scientifique
- Madame Nathalie VOISIN, chargée de mission à l'action sociale des personnels de l'université, auprès de Mme la Vice-Présidente du Conseil d'Administration
- Madame Marie FAULON, chargée de mission à la Pédagogie, auprès de Mme la Vice-Présidente du CEVU
- Monsieur François BOUDET, chargé de mission aux questions sociales, de solidarité et de citoyenneté étudiante, auprès de la Vice-Présidente Etudiants.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 15 FEVRIER 2013

M. GARRIGUES constate que sa demande de modification de la façon dont sont retracés les scrutins relatifs aux élections des vice-présidents, validée lors de la séance du CA du 19 février, n'est toujours pas effective sur le document mis en ligne sur le site de l'université.

M. RAMBAUD s'engage à modifier le PV en ligne dans les meilleurs délais.

M. JOURDAN, en l'absence d'autres remarques, propose de passer au vote.

Votants	: 29
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 28

➔ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 15 février 2013.

II – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2012

M. le Président, avant de laisser à Mme l'Agent Comptable le soin de présenter les résultats du compte financier, se déclare satisfait de la situation présentée ce jour et souligne le fait que les services du Ministère saluent la santé de l'équilibre financier et budgétaire de l'établissement. Il indique son intention de préparer le budget 2014 à partir des conclusions du compte financier 2012. Il exprime son intention d'approfondir l'analyse de l'augmentation de certains postes de dépenses comme les frais de réception, de mission et de colloques.

Mme l'Agent Comptable présente ensuite les différents comptes financiers de l'université, du Centre de Formation des Apprentis et du Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire.

Au niveau du budget principal de l'établissement, le total des dépenses est arrêté à 85 195 951 €. Il se décompose en 13 387 734 € de dépenses de fonctionnement, 68 535 755 € de masse salariale et 3 272 461 € d'investissements.

L'attention du CA a été attirée sur l'effet du taux d'exécution des crédits de fonctionnement sur le résultat de l'exercice 2012 qui s'établit à moins de 90%. A contrario, le taux d'exécution de la masse salariale, qui est de 99.76%, illustre à la fois l'extrême tension sur ce poste de dépense qui représente plus de 82% du budget mais aussi le caractère éminemment nécessaire de l'ensemble des mesures engagées pour maîtriser son évolution (maîtrise des transformations d'emplois, recrutement prioritaire d'ATER à temps plein, non-affectation d'ATER sur 1/3 des postes vacants d'enseignants-chercheurs)

Sur le volet masse salariale, il convient de souligner l'augmentation des charges de pension civile (+725 119 €), l'augmentation des dépenses « heures complémentaires » (+280 596 €), le coût de la revalorisation des régimes indemnitaires BIATS (+120 000 €) ainsi que l'impact de la valorisation des passifs sociaux avec notamment l'augmentation des jours de congés non pris des personnels BIATS (+ 100 000 €).

Sur la masse 10, le compte financier 2012 est marqué par l'augmentation sensible de 4 postes de dépenses :

- Le poste « frais de réception » qui atteint le total de 251 000 € (+20%),
- Le poste « frais de mission » qui représente 983 393 € (+10%)
- Le poste « frais de colloque » qui atteint le total de 496 975 € (+29%)
- Le poste « Autres charges » avec notamment une augmentation de 32% des cotisations dont doit s'acquitter l'université par exemple auprès du PRES pour les services informatique ou documentaire, ou auprès de l'université Bordeaux 2 Segalen pour les installations sportives.

Le coût des fluides enregistre également une augmentation importante et passe de 8,40 €/m² en 2009 à 9,04 €/m² en 2012.

Sur le volet recettes, arrêtées à 85 380 823 €, il convient de souligner la part des subventions de l'Etat qui représentent près de 86% des recettes de fonctionnement. Les recettes propres de l'établissement sont en diminution par rapport à l'exercice 2011 et représentent 5% de l'ensemble des recettes de fonctionnement. A titre d'exemple, les produits de la formation continue passent de 913 035 € en 2011 à 856 015 € en 2012, soit une baisse de 6%.

Un point d'information a été porté spécifiquement sur la valorisation des stocks de livres des PUB estimés au 31 décembre 2010 à 904 976 € qui sont désormais estimés à 555 205 €.

Après deux résultats de fonctionnement déficitaires en 2009 et 2010 (-996 184 € et -1 790 647 €), le compte financier 2012 confirme le rétablissement observé sur l'exercice 2011 (+949 128 €) avec un résultat excédentaire de 1 262 462 €.

La capacité d'autofinancement suit la même trajectoire. Après 2 comptes financiers révélant une insuffisance d'autofinancement en 2009 et 2010 (-475 394 € et -564 954 €), l'établissement dégage une capacité d'autofinancement qui passe de 1 871 585 € en 2011 à 1 923 634 € en 2012.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2012 est arrêté à 7 928 334 €, ce qui représente l'équivalent de 36 jours de dépenses de fonctionnement décaissables, soit un niveau bien supérieur au ratio prudentiel préconisé par le Ministère (15 jours de fonctionnement). S'il est présenté en diminution de près de 800 000 € par rapport à 2011, il convient de souligner le fait que, en l'absence d'écritures de régularisation liées notamment aux passifs sociaux*, le fonds de roulement aurait augmenté, donnée qui illustre le rétablissement notable de la situation financière de l'établissement.

* La notion de « passifs sociaux » désigne les engagements pris à l'égard de ses personnels, dont le paiement est différé pour une période plus ou moins longue. On classe dans cette catégorie la valorisation des congés non pris des personnels BIATS (titulaires ou non-titulaires), la valorisation des jours de congés non pris déposés sur le Compte Epargne

Temps, les heures complémentaires des personnels enseignants « titulaires » de l'établissement.

Mme FROMENTIN revient sur la question de l'augmentation des frais de réception et de mission. Elle aurait souhaitée que les chiffres présentés soient mis en perspective avec les exercices précédents. Elle précise pour l'UB de l'UMR Ausonius que l'importance des frais de réception et de mission identifiés dans ce compte financier intègre les dépenses imputées sur le LABEX LASCARBX et notamment celles liées au fonctionnement du Conseil Scientifique International du LABEX. Elle évoque également le poids des dépenses liées aux fouilles à l'étranger.

Monsieur le Président, tout en reconnaissant la pleine légitimité des dépenses observées, indique que ces postes de dépenses doivent être considérés comme des marges de manœuvre potentielles sur lesquelles l'établissement est susceptible d'agir pour la préparation du budget 2014.

Monsieur GUARRIGUES se félicite du résultat de ce compte financier 2012. Il souhaite que ces bons résultats servent à engager les travaux qu'il considère « indispensables » pour assurer la qualité de l'accueil et des études des étudiants. Il évoque à ce titre la situation de l'amphithéâtre B 400.

Monsieur le Président observe que l'établissement est en train de reconstituer un fonds de roulement qui a été amputé depuis plusieurs années du fait, soit de déficits de fonctionnement antérieurs, soit d'opérations d'investissements lourdes comme les bâtiments J et I. Il évoque la perspective des crédits de l'Opération Campus qui doit être prise en compte avant d'engager des grands travaux sur nos fonds propres.

Mme LENOIR ajoute que certains opérations de travaux ont été « décalées » sur l'exercice 2013 et seront, à ce titre, inscrits au Budget Rectificatif n°1.

Monsieur LAUGT commente les augmentations de frais de réception qu'il convient de ne pas associer à l'idée de « gaspillages ». Il analyse le rythme de consommation des crédits de fonctionnement dans les UFR, qui a beaucoup accéléré sur les 3 derniers mois de l'exercice, comme la conséquence d'un excès de prudence. Dans un environnement relativement incertain sur le volet « recettes », il indique par exemple que les UFR attendent le résultat des recettes de la campagne « Taxe d'apprentissage ». Il confirme également les besoins de travaux de requalification des bâtiments du « peigne » (A à G).

Mme VELASCO reconnaît que l'histoire relativement récente des nouvelles UFR peut expliquer certaines difficultés dans la maîtrise du budget.

Monsieur MESAGOSA demande des éléments d'explication sur l'évolution du fonds de roulement et notamment sur sa capacité à « absorber » les réductions attendues sur le budget 2014.

Mme MENDIBOURE rappelle l'impossibilité de prélèvement sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Monsieur le Président évoque 3 pistes d'action pour garantir l'équilibre du budget 2014 :

- Gel de postes de titulaires
- Rationalisation de l'offre de formation
- Rationalisation des dépenses de fonctionnement

Mme ANDRE-LAMAT estime parfaitement « normale » l'accélération des dépenses en fin d'exercice civil qui correspond en fait au premier semestre de l'année universitaire.

Monsieur DUBERNET rappelle son souhait de ne pas systématiquement envisager les créations de postes exclusivement sous la forme de coûts supplémentaires mais également sous la forme de nouvelles contributions potentielles à l'exécution de nos missions de service public.

Monsieur CATTE indique, que quitte à évoquer des scénarios « catastrophe », il faudrait envisager les économies que permettrait une fermeture pure et simple de l'université.

Monsieur BUGEAU, représentant de Monsieur le Recteur, souligne le redressement de la situation financière de l'établissement.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 29
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 27

➤ **Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2012 de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – établissement principal, tel que présenté par l'agent comptable.**

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote sur l'affectation du résultat.

Votants	: 29
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 29

➤ **Le Conseil d'Administration arrête le montant du résultat 2012 de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – établissement principal : excédent de 1 262 462.51 € et approuve son affectation au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.**

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote sur l'affectation des sommes figurant sur le compte « report à nouveau » utilisé pour les régularisations comptabilisées sur l'établissement principal.

Votants	: 29
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 29

➤ **Le Conseil approuve l'affectation de la somme de 257 282.60 € figurant au crédit du compte 110 du bilan l'université Michel de Montaigne BORDEAUX 3- établissement principal- au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant et approuve l'apurement de la somme de 1 742 981.95 € figurant au débit du compte 119 du bilan l'université Michel de Montaigne BORDEAUX 3- établissement principal- par reprise du compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant**

Madame l'Agent Comptable présente ensuite le compte financier du CFA. Avec 125 269 € de dépenses et 132 215 € de recettes, le CFA enregistre un 3ème résultat de fonctionnement positif.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 29
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 29

➡ **Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2012 de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Budget annexe du CFA, tel que présenté par l'agent comptable.**

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote sur l'affectation du résultat.

Votants	: 29
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 29

➡ **Le Conseil d'Administration arrête le montant du résultat 2012 de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – budget annexe CFA : excédent de 16 143.43 € et approuve son affectation au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.**

Madame l'Agent Comptable présente enfin le compte financier du SIGDU. Avec 957 166 € de dépenses et 1 045 394 € de recettes, enregistre un second excédent consécutif de fonctionnement. Ce compte financier enregistre le rétablissement d'un fonds de roulement positif après le résultat négatif observé fin 2011 (pour mémoire : - 56 619 €). Elle indique que le poste « Impôts et Taxes » représente 58% des dépenses. Elle souligne l'effet de la hausse des tarifs de l'eau décidée en novembre/décembre 2011 sur les recettes de l'exercice 2012.

Mme FROMENTIN évoque la question des frais liés à la présence des gens du voyage.

Monsieur GARCIA rappelle l'estimation d'une charge supérieure à 100 000 € par an.

Monsieur RAMBAUD rappelle la procédure en vigueur par laquelle l'université sollicite l'évacuation des occupants sans titre : constat de l'occupation par un huissier, saisie du juge des référés, arrêt de jugement qui prononce l'évacuation, recours à la force publique pour exécuter la décision de justice. Il reconnaît que les procédures sont longues et que la cohabitation devient de plus en plus difficile. Il évoque le premier cas d'un collègue de la MSHA ayant invoqué le droit de retrait du fait d'un sentiment d'insécurité répété.

Monsieur JOURDAN rappelle le problème de fonds lié à l'insuffisance voire l'absence d'espaces d'accueil pour les gens du voyage. Il indique avoir parfois l'impression que beaucoup d'acteurs considèrent que la présence des gens du voyage sur le campus est préférable à d'autres occupations plus proches de zones d'habitation.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants	: 29
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 28

➤ **Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2012 de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Budget annexe du SIGDU, tel que présenté par l'agent comptable.**

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote sur l'affectation du résultat.

Votants	: 29
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 29

➤ **Le Conseil d'Administration arrête le montant du résultat 2012 de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – budget annexe SIGDU : excédent de 88 227.27 € et approuve son affectation au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.**

Monsieur le Président invite ensuite Mme HIERE-MARINE, expert-comptable, Commissaire aux comptes de KPMG Entreprises à présenter ses observations sur le compte financier 2012 de l'université.

Mme HIERE-MARINE remercie l'université Bordeaux 3 pour la mobilisation des services dans le cadre de son intervention. Elle précise que la procédure de certification des comptes a été instaurée par le décret financier LRU de 2008, qui certifie, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes présentés. Elle rappelle que son jugement porte sur l'ensemble de la situation agrégée.

Elle annonce que les comptes présentés sont sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et des finances de l'université. Contrairement au précédent compte financier, le compte financier 2012 est approuvé sans réserve.

Elle émet cependant 2 observations sur le dossier des passifs sociaux et sur les stocks.

Elle indique le programme de travail du cabinet KPMG : neutralisation des amortissements, comptabilisation des subventions d'investissements, droits d'inscription et formation continue, gestion des stocks.

Elle insiste sur le mérite du choix de l'établissement consistant à anticiper la régularisation des passifs sociaux qui permet d'avoir, dès l'exercice 2012, une image sincère du fonds de roulement réellement disponible.

Monsieur le Président invite ensuite Monsieur RAMBAUD à présenter le Rapport Annuel de Performance.

Monsieur RAMBAUD rappelle que le RAP constitue une annexe du compte financier. Il indique que les éléments présentés sont globalement positifs et convergent vers les cibles de performance et d'activité fixées avec le Ministère dans le cadre du contrat quinquennal 2011/2015.

Il cite par exemple le taux de passage en L1 qui est passé de 39% en 2010/2011 à 41% en 2011/2012 alors que la cible 2015 est fixée à 44%. De même, le taux de réussite en licence

en 3 ans est passé de 21% en 2010/2011 à 23% en 2011/2012 alors que la cible 2015 est fixée à 30%.

Sur le volet recherche, il souligne par exemple l'amélioration du taux d'enseignants-chercheurs « producteurs » qui passe de 86% à 88%, la qualité de l'insertion professionnelle des docteurs (94% de docteurs en emplois de cadre parmi les docteurs en emploi) ou l'augmentation du nombre de contrats et conventions de recherche en cours (74 en 2010, 85 en 2011, 89 en 2012).

III – TARIFS 2013/2014 ADULTES EN REPRISE D'ETUDES

Mme KOCIE MBA présente aux membres du Conseil un projet de procédure d'application des tarifs 2013/2014 de formation continue approuvés lors de la séance du 15 février 2013. La délibération présentée vise à encadrer les situations où la prise en charge du stagiaire financé ne couvre pas l'intégralité du tarif fixé par le Conseil d'Administration.

Elle fixe tout d'abord le cadre qui permet de considérer qu'un stagiaire entre dans la catégorie des stagiaires financés en exigeant que la prise en charge couvre un pourcentage substantiel du tarif en vigueur.

Mme KOCIE MBA rappelle que la logique de cette disposition est basée sur la recherche d'une combinaison « gagnant/gagnant » permettant, à la fois à l'université d'encaisser plus de recettes que si le stagiaire s'était contenté de s'acquitter de la seule redevance minimale (appliquée aux stagiaires non financés dont le revenu est inférieur à un certain seuil), mais aussi au stagiaire de voir sa contribution plafonnée par rapport à cette même redevance minimale. Une modalité particulière est prévue pour les stagiaires inscrits au DAEU.

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote.

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

- ➔ **Le Conseil d'Administration approuve la délibération relative aux modalités d'application des tarifs 2013/2014 pour les stagiaires financés dont la prise en charge ne couvre pas l'intégralité du tarif voté.**

IV – MODALITES DE REMUNERATION DES JURYS VAE

Mme KOCIE MBA présente le projet de délibération fixant les modalités de rémunération des intervenants dans les jurys de Validation des Acquis de l'Expérience. Elle indique que cette délibération vise à mettre nos pratiques en conformité avec l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement des jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette délibération fixe les modalités suivantes

- Rémunération des rapporteurs : 8h au taux horaire de 15€
- Rémunération du président de jury : 3h au taux de 15€

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote.

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Pour : 29

- **Le Conseil d'Administration adopte la délibération relative aux modalités de rémunération des jurys VAE.**

V – REMISES A FINS COMMERCIALES TARIF PARE

Mme KOCIE MBA présente, au titre de l'année 2012/2013, première année de mise en place de la nouvelle politique tarifaire en matière de formation continue, un ensemble de remises à fin commerciale accordées à des stagiaires de formation continue pour un montant global de 11 507 € au titre de l'université et de 900 € au titre de l'IUT.

. Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote.

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

- **Le Conseil d'Administration valide les demandes de remises à fins commerciales déposées au titre de l'année 2012/2013 pour les stagiaires de la formation continue.**

VI – ADDITIF AU VOTE DES TARIFS 2012/2013

Mme LENOIR présente le projet d'additif aux tarifs 2012/2013 adoptés lors de la séance du CA du 12 juillet 2012. Cet additif porte sur des tarifs relatifs à des colloques de recherche :

- Participation aux frais de restauration pour un colloque de l'équipe CLIMAS du 4 au 7 septembre 2013 "On the Margins"
- Frais d'inscription au colloque de l'UMR Ades Genre : "Ecoles Loisirs sports, culture : la fabrique des garçons" organisé les 13 et 14 mai 2013

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote.

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

- **Le Conseil d'Administration valide l'additif n°6 au vote des tarifs 2012/2013.**

VII – SORTIES D'INVENTAIRE

Mme MENDIBOURE présente deux projets de sorties d'inventaire :

- Une sortie d'inventaire de matériel informatique, dont la valeur nette comptable est nulle, au titre de dons aux personnels ou de dons aux associations.
- Une sortie d'inventaire de 3 matériels informatiques volés dont la valeur nette comptable est évaluée à 3 506 €.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

- **Le Conseil d'Administration autorise l'agent comptable à sortir de l'inventaire les biens informatiques listés.**

VIII – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013/2014

M. RAMBAUD présente le projet de calendrier 2013/2014 de l'université tel qu'adopté par le CEVU du 21 mars. Ce projet de calendrier se caractérise par :

- Le maintien du principe du décalage d'une semaine entre le début des CM et le début des TD (possibilité de dérogation par exemple pour certaines langues à faibles effectifs où la différence n'a pas de sens pédagogique)
- Le rétablissement des semaines d'interruption des cours à la Toussaint, en février et en avril, dans un calendrier harmonisé avec les autres universités bordelaises
- Le respect des engagements de non-débordement de la seconde session sur le mois de juillet et de publication des résultats avant le 14 juillet

Monsieur LAUGT demande la confirmation de la possibilité d'aménagement de ce calendrier, largement conditionné par les exigences des sessions de contrôle terminal, pour les formations ayant optées pour le contrôle continu renforcé.

Monsieur MASEGOSA déclare se féliciter du rétablissement des périodes d'interruption des cours.

Monsieur GUARRIGUES, à son tour, salue le rétablissement de ces périodes nécessaires aux enseignants, comme aux étudiants.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

- **Le Conseil d'Administration adopte le calendrier universitaire 2013/2014**

Monsieur RAMBAUD présente ensuite le projet de calendrier 2013/2014 du DEFLE tel qu'adopté par le CEVU du 21 mars. Il indique que le CEVU a souligné le fait que ce calendrier, bien que caractérisé par la logique semestrielle des ses enseignements, a été construit dans l'objectif de la plus grande harmonisation possible avec le calendrier universitaire.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

- **Le Conseil d'Administration adopte le calendrier universitaire 2013/2014 du DEFLE.**

IX – CONVENTION QUINQUENNALE DE SITE CNRS/UNIVERSITES

Monsieur le Président présente la convention quinquennale de site entre le CNRS et les universités d'Aquitaine signée en décembre 2012 par chacun des chefs d'établissements concernés.

Il indique que, par cette convention, les établissements aquitains et le CNRS souhaitent formaliser leur partenariat dans le développement de programmes de recherche ambitieux relevant d'une politique scientifique partagée. Fournissant un cadre général aux unités de recherche du site labellisées dans les contrats 2011-2015 avec l'Etat, cette convention a pour objectif de renforcer la visibilité et le rayonnement international de la recherche menée dans les Etablissements bordelais et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). Elle vise à consolider leurs secteurs d'excellence et à créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles thématiques à la croisée de plusieurs champs disciplinaires fortement implantés sur le site aquitain. Elle s'inscrit dans la dynamique des opérations structurantes et des projets innovants élaborés par les Etablissements aquitains avec l'appui du CNRS, notamment en réponse aux programmes « Investissements d'avenir » (PIA). Les parties conviennent de consacrer prioritairement leurs ressources dédiées à la recherche, à la Politique scientifique partagée telle que décrite au Titre 1 et à la promotion de projets de recherche interdisciplinaires. L'un des objectifs pour les Etablissements bordelais est de consolider le dispositif scientifique porté par l'IdEx. Les Parties à l'exception du PRES attribueront leurs ressources humaines et financières au terme d'un processus décisionnel concerté qui vise à soutenir prioritairement et conjointement la stratégie scientifique du site. En termes opérationnels, les parties à l'exception du PRES Université de Bordeaux s'engagent à harmoniser leurs modalités d'allocation annuelle des ressources afin d'évoluer vers un processus budgétaire partagé.

Madame FROMENTIN indique qu'elle considère cette convention comme absolument nécessaire.

Monsieur DUTHOIT exprime son regret de voir cette convention soumise à l'approbation du CA après sa signature entre les Présidents d'universités et les responsables du CNRS.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Votants : 29
Abstention : 2
Contre : 1
Pour : 26

- **Le Conseil d'Administration approuve la convention quinquennale de site signée entre le CNRS et les universités.**

X – DISPOSITIF D'ENCADREMENT DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS UFR/IUT



Mme VELASCO présente le projet de délibération encadrant le dispositif d'attribution de subventions susceptibles d'être accordées par les UFR et l'IUT soit à des associations soit à des projets individuels. Elle insiste sur le travail préparatoire conduit avec la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, en relation avec la Cellule Juridique de l'université.

Elle indique que ce projet de délibération vise à encadrer l'ensemble des procédures antérieures et à garantir la publicité et la transparence des appels à candidature.

Sur le volet « Aides aux associations étudiantes », la délibération vise les associations étudiantes, engagées dans la vie pédagogique du Département et de l'UFR, domiciliées ou partenaires de Bordeaux 3, ayant satisfait à la procédure de domiciliation et de partenariat définie par la charte des associations étudiantes. Les composantes peuvent apporter une aide financière dans les situations suivantes : aide au fonctionnement général, projets culturels, d'intégration de filière, (liste non exhaustive), en cohérence avec l'intérêt général des étudiants de l'Université Bordeaux 3.

Sur le volet « Subventions individuelles aux étudiants », les subventions visent 3 situations :

- subventions individuelles «mobilité pour recherche» : mobilité en France métropolitaine : somme forfaitaire 100€ ; mobilité à l'outre-mer ou l'étranger : somme forfaitaire 150€.

- subventions pour « projet de recherche » : somme forfaitaire de 150 €

- subventions individuelles «préparation de l'agrégation » : somme forfaitaire : 750€.

La délibération fixe les éléments de procédure de publication garantissant les objectifs de transparence et d'équité entre les étudiants des différentes composantes :

- publicité des appels à candidature,
- instruction par une commission de la composante définie par celle-ci conformément notamment à l'article 14 des statuts des UFR de l'Université Bordeaux 3

- examen et proposition des suites à réserver (octroi ou refus de subventions) soumise au vote du Conseil d'UFR

- examen en CEVU pour les demandes de subvention proposées pour les associations étudiantes

- décision finale du Président de l'université.

Madame BARBEYRON indique qu'elle considère ce projet comme « syndicalement » inacceptable. Elle considère que ce projet entraîne une rupture d'égalité entre les étudiants.

Monsieur GUARRIGUES considère, lui, que cette procédure permettrait de compléter les interventions du FSDIE qui refuse de traiter les projets récurrents.

Monsieur MASEGOSA exprime le souhait que ce soit le CEVU et le CA qui formulent les avis sur les demandes de subvention. A défaut, il souhaiterait que les crédits susceptibles d'être délégués par les composantes viennent abonder le budget du FSDIE.

Monsieur LAUGT insiste sur la logique de la démarche consistant à rapprocher les pratiques antérieures diverses des composantes. Il considère pour sa part que le dispositif présenté garantit l'équité de traitement des dossiers au sein des composantes.

Monsieur CATTE considère également que ce projet va dans le sens du renforcement de la transparence.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants : 29

Abstention : 1

Contre : 6

Pour : 22

➡ Le Conseil d'Administration adopte la délibération fixant les procédures de gestion des subventions accordées par les composantes aux associations et aux projets individuels.

XI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE BORDEAUX 3 AU SEIN DE CERTAINES INSTANCES INTERUNIVERSITAIRES

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration les candidatures suivantes :

- Pour le Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire
 - Au titre des étudiants, Monsieur GIRON, titulaire, et Mme BERTHAULT, suppléante
 - Au titre des enseignants, Monsieur GARCIA, titulaire, et Monsieur KIYINDOU, suppléant
 - Au titre des BIATS, Mme BARBEYRON, titulaire, et Monsieur DUBERNET, suppléant
- Pour le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Santé des étudiants
 - Au titre des Enseignants, Monsieur RAIBAUD
 - Au titre des étudiants, Mme BERTHAULT

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Votants : 29
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

➡ Le Conseil d'Administration approuve la désignation des représentants de Bordeaux 3 a sein des instances du SIGDU et du SIUMPS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le président

Jean-Paul JOURDAN